

ASSEMBLÉE NATIONALE

EXTENSION DE LA POSSIBILITÉ DE PRÉEMPTION DE BAUX COMMERCIAUX DANS
LES MAIRIES AUX SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES - (N° 2396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.